

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 9 DÉCEMBRE 2025 (2)

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue le mardi 9 décembre 2025, à 19 h 15, à la salle du centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, lieu autorisé par la résolution numéro 19-12-336.

Sont présents :

Monsieur Kévin Maurice	Maire
Monsieur Pierre Baril	Siège # 1
Madame Julie Gauthier	Siège # 2
Monsieur Gilles Galarneau	Siège # 3
Madame Martine Renaud	Siège # 4
Madame Marilou Laurin	Siège # 5
Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence de Monsieur Kévin Maurice, maire.

Sont également présents :

Monsieur Jean-François Brunet, directeur général;
Monsieur Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le conseil municipal, conformément aux articles 323, 325 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance extraordinaire a été notifié à tous les membres du conseil municipal.

La séance est ouverte à 19 h 10 par le maire, monsieur Kévin Maurice.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 168-03-2025 modifiant le Règlement numéro 168-2010 concernant le stationnement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham afin de modifier le stationnement de nuit en alternance dans une partie du domaine Cadieux pendant la période hivernale
5. Création d'un nouveau poste et attribution de fonctions – Directrice du Service des communications et des relations avec le milieu
6. Mise en disponibilité pour le remplacement du moteur d'un compresseur à l'aréna Gilles-Lupien

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

7. Adoption du Règlement d'emprunt numéro 344-02-2025 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 344-2024, tel que déjà amendé avec le Règlement d'emprunt numéro 344-01-2025 afin d'augmenter les dépenses en immobilisations à l'aréna Gilles-Lupien et l'emprunt pour un montant additionnel de 350 000 \$
8. Ajustement des conditions salariales de certains employés cadres
9. Période de questions
10. Levée de la séance extraordinaire

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

3.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

4.

MOTION AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 168-03-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 168-2010 CONCERNANT LE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM AFIN DE MODIFIER LE STATIONNEMENT DE NUIT EN ALTERNANCE DANS UNE PARTIE DU DOMAINE CADIEUX PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE

Madame la conseillère Marilou Laurin donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera proposé pour adoption le Règlement numéro 168-03-2025 modifiant le Règlement numéro 168-2010 concernant le stationnement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham afin de modifier le stationnement de nuit en alternance dans une partie du domaine Cadieux pendant la période hivernale.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

5.

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

25-12-444

**CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE ET ATTRIBUTION
DE FONCTIONS – DIRECTRICE DU SERVICE DES
COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LE
MILIEU**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham connaît actuellement une croissance soutenue ainsi que des transformations significatives à divers niveaux;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'assurer une information continue et transparente auprès des citoyennes et citoyens concernant les nouveautés et les renseignements d'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE les projets en cours et à venir exigent la mise en place d'un plan de communication structuré et efficace, ainsi qu'une régularité dans la diffusion des publications;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice du Service des communications et des relations avec le milieu a démontré, depuis juillet 2023, un professionnalisme exemplaire et une compétence accrue dans la gestion de ce Service;

CONSIDÉRANT QUE les responsabilités actuellement assumées par ce poste s'apparentent désormais davantage à des fonctions de direction de Service;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, madame Lisa Cameron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Gauthier et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la création d'un poste de direction au Service des communications et des relations avec le milieu.

QUE madame Caroline Giroux soit confirmée dans cette fonction et que son titre actuel de coordonnatrice du Service des communications et des relations avec le milieu soit modifié en conséquence, en reconnaissance de son expertise et de sa gestion efficace du Service depuis plus de deux ans.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général, monsieur Jean-François Brunet, à signer, pour et au nom de la Ville, le nouveau contrat d'emploi de madame Caroline Giroux.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

6.

25-12-445

**MISE EN DISPONIBILITÉ POUR LE REMPLACEMENT
DU MOTEUR D'UN COMPRESSEUR À L'ARÉNA
GILLES-LUPIEN**

CONSIDÉRANT QUE le moteur du compresseur actuel est désuet, non fonctionnel et non réparable à des coûts raisonnables;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement du moteur pour le démarrage du compresseur est jugé essentiel pour assurer la continuité du bon fonctionnement de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE le moteur du compresseur doit être opérationnel avant le début de la saison 2025;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement du moteur permet d'augmenter la durée de vie utile du compresseur, tout en assurant un meilleur rendement et une performance accrue;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue au montant de 7 870 \$, plus toutes taxes applicables, de l'entreprise CIMCO Réfrigération;

CONSIDÉRANT QUE la dépense n'était pas prévue au budget de l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la culture, madame Mégan Charron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mise en disponibilité d'un montant de 8 300 \$ en provenance du fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) ans par le fonds d'administration général.

QUE tout solde résiduaire relatif à la présente résolution soit retourné à son fonds d'origine à la fin du projet.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Mégan Charron, directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer tout document pertinent aux fins de la présente résolution et, de façon générale, à en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

7.

25-12-446

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
344-02-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 344-2024, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ AVEC LE
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 344-01-2025 AFIN
D'AUGMENTER LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
À L'ARÉNA GILLES-LUPIEN ET L'EMPRUNT POUR UN
MONTANT ADDITIONNEL DE 350 000 \$**

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a décrété, par le biais du Règlement d'emprunt numéro 344-2024, une dépense et un emprunt de 2 000 000 \$ pour des dépenses en immobilisations à l'aréna Gilles-Lupien;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 344-2024 a été amendé par le Règlement d'emprunt numéro 344-01-2025 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de 300 000 \$;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement d'un montant additionnel de 350 000 \$ pour pourvoir aux imprévus survenus lors de l'exécution des travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Stephen Rowland à la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé cette même date;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE dès le début de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1

Le préambule à laquelle il est fait référence dans le présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le titre du règlement numéro 344-2024 est remplacé par le suivant :

« Règlement d'emprunt numéro 344-2024 décrétant des dépenses en immobilisations à l'aréna Gilles-Lupien et un emprunt de 2 650 000 \$ ».

ARTICLE 3

Le 3^e attendu du règlement d'emprunt numéro 344-2024, est remplacé par le suivant :

« ATTENDU QUE le coût total de ces améliorations, ainsi que les frais incidents, est estimé à 2 650 000 \$ ».

ARTICLE 4

L'article 1 du règlement d'emprunt numéro 344-2024 est remplacé par le suivant :

« Le présent règlement s'intitule « Règlement d'emprunt numéro 344-2024 décrétant des dépenses en immobilisations à l'aréna Gilles-Lupien et un emprunt de 2 650 000 \$ ».

ARTICLE 5

L'article 3 du règlement d'emprunt numéro 344-2024 est remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations se traduisant par des travaux d'amélioration intérieure de l'aréna Gilles-Lupien pour un montant total n'excédant pas 2 650 000 \$ ».

ARTICLE 6

L'article 4 du règlement d'emprunt numéro 344-2024 est remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 2 150 000 \$ sur une période de 20 ans et un montant de 500 000 \$ sur une période de 10 ans ».

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Kévin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service
juridique

Avis de motion : Le 2 décembre 2025
Dépôt du projet : Le 2 décembre 2025
Adoption du règlement : Le 9 décembre 2025
Avis public tenue de registre :
Tenue de registre :
Approbation MAMH :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

8.

**AJUSTEMENT DES CONDITIONS SALARIALES DE
CERTAINS EMPLOYÉS CADRES**

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec produit un Rapport de rémunération des cadres municipaux annuellement, et ce en y établissant, notamment, les moyennes salariales de dizaines de villes, basées sur la population, le montant du budget annuel et de la richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT QUE selon le Rapport préliminaire de décembre 2025, il y a lieu de revoir le salaire annuel de certains cadres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite reconnaître le travail et l'expérience de ses employés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer un ajustement des conditions salariales de certains employés;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes ont déjà été prévues à l'analyse budgétaire pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, madame Lisa Cameron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte les ajustements salariaux proposés par monsieur Jean-François Brunet, directeur général, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour les employés numéros: 10, 56, 78, 207, 208, 215, 272, 289, 365, 374, 403 et 446.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général, monsieur Jean-François Brunet, à signer les ententes d'emploi modifiés des employés cadres concernés.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

9.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

10.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 19 h 20 il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

Kévin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service
juridique

Je, Kévin Maurice, maire de la Ville de Brownsburg-Chatham, atteste, conformément aux articles 53 et 333 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Kévin Maurice, maire